

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace

Arrêté du 27 mars 2026
relatif au remplacement d'un membre élu du Conseil national des universités pour les disciplines de santé au
titre de l'année universitaire 2025-2026
(Décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié)

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié relatif au Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1992 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences, pour la désignation des membres du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, sous-sections et options ainsi que le nombre des membres de chaque section et sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'avis du 2 mars 2026 relatif au remplacement d'un membre élu du Conseil national des universités pour les disciplines de santé au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Arrête :

Article 1^{er} – Est désignée membre du Conseil national des universités pour les disciplines de santé, au titre de l'année 8 du décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié visé ci-dessus :

DISCIPLINES MEDICALES

1^{er} COLLEGE : **Professeurs et assimilés**

Sous-section 5405 : *Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale*

Mme Florence TREMOLLIERES en remplacement de M. Samir HAMAMAH (fin de mandat au 31/12/2027).

Paris, le 27 mars 2026

Pour le ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'espace, et par délégation,
La cheffe du département des enseignants
chercheurs de santé



Feryel KARROUCHA